



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE de BATILLY

Séance du 13 septembre 2023

| | |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Membres présents au conseil municipal | 9 |
| Membres qui ont pris part à la délibération, dont pouvoirs : | 11 |
| <u>Date de la convocation</u> : 08.09.2023 | |
| <u>Date d'affichage</u> : 08.09.2023 | |

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine RIGGI, Maire.

Membres présents :

| | | |
|-----------------|---------------------|-----------------------|
| Philippe DENIZE | | Michel GREVIN |
| Sabine LAFONT | | Alain MIRJOLET |
| Sylvie NIZIOLEK | Ghislaine POUVREAU | Marie-Christine RIGGI |
| | Sébastien THOUVENIN | Delphine WERQUIN |

Excusé(s) :

| | | |
|---------------------------|-----------------------|--------------------|
| Sylvie CROUTSCH | A donné procuration à | Ghislaine POUVREAU |
| Giovanni DORE | A donné procuration à | Alain MIRJOLET |
| Vincent BOUCHER | Excusé | |
| Corinne METEIGNIER-MANGEL | Absente | |
| Véronique ROYER | Absente | |
| Rafael BOCHICCHIO | Absent | |

Secrétaire : Sébastien THOUVENIN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le secrétaire de séance, Sébastien THOUVENIN, fait lecture du procès-verbal du conseil municipal précédant.

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 août 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Compte Rendu des Décisions du Maire :

| | | |
|-----|------------|---------------------------------------------------------|
| 403 | 20.08.2023 | Location appartement 15 C 2 - M. MACIA et Mme BOURGEOIS |
| 404 | 01.09.2023 | Acceptation de don – Association Action Grands Passages |

Compte Rendu des marchés publics :

| Date | Entreprise | Objet | HT | TTC |
|------------|------------|---------------------------------------|------------|------------|
| 21.08.2023 | SIE | Renouvellement des licences antivirus | 145.20 € | 212.00 € |
| 22.08.2023 | CAPELLI | Ventilation cave – Ancienne poste | 1 910.70 € | 2 292.84 € |

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

| | | | | |
|------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 22.08.2023 | DANIEL ELECTRICITE | Remplacement tableau électrique - FEP | 1 410.00 € | 1 692.00 € |
| 22.08.2023 | DANIEL ELECTRICITE | Remise aux normes des installations électriques des communs - 10 Avenue des Tilleuls | 7 930.00 € | 9 516.00 € |
| 22.08.2023 | DANIEL ELECTRICITE | Remplacement total du tableau électrique - Tennis | 5 120.00 € | 6 144.00 € |
| 22.08.2023 | BCM Foudre | Vérification 2023 - Installation protection foudre - Eglise | 290.00 € | 348.00 € |
| 24.08.2023 | SOREHA | Ouverture d'un mur pour pose d'une pose - Locaux OLC - Station d'épuration | 1 650,00 € | 1 980,00 € |
| 24.08.2023 | DEBORD | Cheneau - Peinture - Rebouchage fissure - Donnerie | 8 300.00 € | 8 300.00 € |
| 25.08.2023 | A2DV | Impression - Gazette environnement | 1 400.00 € | 1 540.00 € |
| 25.08.2023 | LA BOITE DE NOEL | Spectacle de Noël des enfants - Cachets des artistes | 500.00 € | 500.00 € |
| 29.08.2023 | VIRIDIS | Fleurs sauvages | 839.00 € | 924.90 € |
| 29.08.2023 | VIRIDIS | Etude de sol - Jardin des naissances | 154.29 € | 185.15 € |
| 30.08.2023 | HORIZON VERT | Débroussailleuse électrique - Espaces verts | 1 496.35 € | 1 795.62 € |
| 31.08.2023 | ID VERDE | Désherbage - Terrain de pétanque | 920.00 € | 1 104.00 € |
| 31.08.2023 | AGENCE ORION | Vêtements de travail | 4 899.14 € | 5 878.97 € |
| 31.08.2023 | ORAPI | Aspirateur + fourniture d'entretien | 202.09 € | 276.00 € |
| 31.08.2023 | LORENA CARRELAGE | Isolation - Appartement ancienne poste | 20 505.00 € | 20 505.00 € |
| 31.08.2023 | SCHMELZ Pierre | Fleurissement automne 2023 | 516.60 € | 568.26 € |

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

| | | | | |
|------------|------------------|------------------------------------------|----------------|----------------|
| 01.09.2023 | EASYFLYER | Autocollants – Poubelles du cimetière | 50.00 € | 60.00 € |
| 01.09.2023 | CLAVEL TAPIS PRO | Location de tapis – Collectif Le Paradis | 75.00 € / mois | 90.00 € / mois |

01 – Inscription de projet dans la démarche « Zone d’Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) – Installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente à dominante sportive

Le Maire explique à l’assemblée que, suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables, les communes doivent planifier des zones de déploiement sur leur territoire.

La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (OLC), par sa compétence en matière de planification urbaine et de définition stratégique de la politique énergétique, a la charge de recenser les projets des communes sur le territoire pour transmission aux services de l’Etat.

L’identification de ces projets doit être transmise à CCOLC le 18 septembre 2023 au plus tard. Les services de l’Etat souhaitent pouvoir disposer d’ici la fin de l’année d’une cartographie des espaces retenus par les communes.

La commune de Batilly propose le projet suivant :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente à dominante sportive sur les parcelles cadastrales AD 202 et AD 203.

Le projet cité ci-dessus est détaillé dans les fiches projets transmises et centralisées au sein de notre intercommunalité Orne Lorraine Confluences.

Une information du public a été réalisée sous la forme d’une distribution de la gazette communale « spécial environnement » début septembre 2023.

Cette énergie créée pourra être utilisée pour l’alimentation des bornes de recharge de véhicule électrique présentes sur le parking et pour l’éclairage public.

Madame NIZIOLEK Sylvie évoque le fait de ne pas comprendre comment cette énergie peut permettre d’alimenter l’éclairage public.

Monsieur DENIZE Philippe et Madame NIZIOLEK Sylvie demandent à modifier cette phrase dans le sens où cette énergie produite permettrait une autoconsommation collective.

Madame le Maire approuve cette remarque et demande à le stipuler dans la demande d’inscription au projet ZAENR (Zone d’Accélération du développement des Energies Renouvelables).

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente,

INSCRIT le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente dans la démarche « Zone d'Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) ;

DIT que le présent projet sera transmis à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (CCOLC) dans les délais convenus pour transmission aux services de l'Etat ;

02 – Inscription de projet dans la démarche « Zone d'Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques

Le Maire explique à l'assemblée que, suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes doivent planifier des zones de déploiement sur leur territoire.

La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (OLC), par sa compétence en matière de planification urbaine et de définition stratégique de la politique énergétique, a la charge de recenser les projets des communes sur le territoire pour transmission aux services de l'Etat.

L'identification de ces projets doit être transmise à CCOLC le 18 septembre 2023 au plus tard. Les services de l'Etat souhaitent pouvoir disposer d'ici la fin de l'année d'une cartographie des espaces retenus par les communes.

La commune de Batilly propose le projet suivant :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques dont la rénovation va commencer en 2024 sur la parcelle cadastrale AD 277.

Le projet cité ci-dessus est détaillé dans les fiches projets transmises et centralisées au sein de notre intercommunalité Orne Lorraine Confluences.

Une information du public a été réalisée sous la forme d'une distribution de la gazette communale « spécial environnement » début septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques,

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

INSCRIT le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques dans la démarche « Zone d'Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) ;

DIT que le présent projet sera transmis à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (CCOLC) dans les délais convenus pour transmission aux services de l'Etat ;

03 – Approbation – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - SOIRON

Le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SOIRON pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SOIRON pour l'année 2022

04 – Subventions aux associations – US BATILLY / ENERGIE YOGA

Le Conseil Municipal a choisi de délibérer sur les demandes de subvention au fur et à mesure des assemblées générales des associations,

Considérant les demandes présentées par les différentes associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes à :

| ASSOCIATION | ADRESSE | 2023 |
|--------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| US BATILLY | Batilly | 11 000€ Adopté à l'unanimité. |
| ENERGIE YOGA | Batilly | 500€ Monsieur Philippe DENIZE et Madame NIZIOLEK Sylvie votent « contre ». Monsieur DENIZE Philippe souhaite que cette association montre ses diplômes ou certificats nécessaires pour enseigner le yoga. |

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

05 – Autorisation de signature - Demande de subvention LEADER auprès du Groupe d'Action Locale du Pays de Briey (GAL) – Aménagement d'une voie verte entre Batilly et Saint-Ail

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une piste cyclable reliant la Commune de Batilly à celle de Saint-Ail :

Des délibérations de demande de subvention au titre de la DETR (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) et Appui aux Projets Territoriaux (Département de Meurthe-et-Moselle) concernant ce projet ont été prises en date du 22 mars 2022.

Cependant, le projet ayant subi un retard de démarrage, la subvention au titre de la DETR est annulée.

Le projet étant en cours de consultation des entreprises, le Groupe d'Action Locale du Pays Briey est en mesure de participer au financement de ce projet.

Pour rappel, le coût de réalisation de la voie verte entre Batilly et Saint-Ail a été estimé, pour la partie sur le territoire de Batilly, à 97 961.56 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'aménagement d'une voie verte entre Batilly et Saint-Ail,

SOLLICITE une subvention auprès du GAL d'un montant de 48 980.78 € (quarante-huit mille neuf cent quatre-vingts euros et soixante-dix-huit centimes),

APPROUVE le plan de financement suivant :

- GAL – LEADER (50%) : 48 980.78 €
- Département – Contrat Territoires Solidaires (30%) : 29 388.47 €
- Autofinancement (20%) : 19 592.31 €

CONFIE au Maire le soin de modifier le dossier de demande de subvention,

S'ENGAGE à maintenir les travaux subventionnés en bon état d'entretien,

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, et ont tous les membres présents signé au Registre.

| | | | | |
|--------------------|--------------------------|---------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
| Rafael BOCHICCHIO | Vincent BOUCHER | Sylvie CROUTSCH | Philippe DENIZE | Giovanni DORE |
| Absent | Absent | A donné procuration à Ghislaine POUVREAU | | A donné procuration à Alain MIRJOLET |
| Michel GREVIN | Sabine LAFONT | Corinne METEIGNIER- MANGEL Absente | Alain MIRJOLET | Sylvie NIZIOLEK |
| Ghislaine POUVREAU | Marie-Christine RIGGI | Véronique ROYER Absente | Sébastien THOUVENIN | Delphine WERQUIN |

Marie-Christine RIGGI